

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50 Six mois. 26.00 Un an. 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr. La France et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des Abonnements est payable à l'avance. Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTEMENTS: Annonces: la ligne. 20 Réclames: 30 Faits divers: 50 On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont recues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARÉ, Libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAURENCE et C^o, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 24 JUIN 1880

Table with 3 columns: BOURSE DE PARIS (Services gouvernementaux), 24 JUIN, 23 JUIN. Rows include 3 0/0, 4 1/2 0/0, Emprunts 5 0/0.

Table with 3 columns: Service particulier, 24 JUIN, 23 JUIN. Rows include Act. Banque de France, Société générale, Crédit f. de France, Chemin autrichien, Lyon, Est, Ouest, Nord, Midi, Suez, etc.

DEPECHES COMMERCIALES New-York, 24 juin. Change sur Londres, 4.85 50; change sur Paris, 5.19 37, 100.

Depêches de MM. Schlagenhaufen et C^o. représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymompres: Havre, 24 juin. Ventes 200 b. Marché calme.

New-York, 24 juin. Coton, 12 s/8. Recettes 13,000 b. New-Orléans low-middling 86 s/8 Savannah 80 s/8

BULLETIN DU JOUR

Quel accueil sera fait à l'Amnistie par le Sénat? Certains organes de la gauche calculent déjà qu'elle sera repoussée par une majorité composée de la droite, des bonapartistes, du groupe Dufaure et de plusieurs membres de la gauche. D'autres croient à l'adoption de l'amendement Barthe qui élimine de l'amnistie les crimes de droit commun. Ce serait plus probable. Par toutes sortes de considérations inhérentes aux visées de chaque groupe, nous ne croyons pas au rejet pur et simple par le Sénat de l'amnistie. Beaucoup de ses membres la voteront « la mort dans l'âme, » comme on dit, mais ils la voteront, ne fût-ce que par un sentiment de préservation personnelle. Ne se dit-il pas déjà, dans les couloirs du Luxembourg, que M. Gambetta, qui a été contraint par les événements de proposer l'amnistie, serait au comble de ses vœux s'il pouvait dire au pays: « J'ai voulu l'amnistie, je l'ai demandée; la Chambre l'a votée; le Sénat, la forteresse des réactionnaires, la refuse: sus au Sénat! » Mais l'amendement Barthe vient à point comme expédient, et la République Française le sent si bien, qu'elle se hâte de proclamer comme étant « radicalement impossible » la distinction entre les condamnations politiques et les condamnations de droit commun. Le journal de M. Gambetta ajoute: « L'amendement de M. Marcel Barthe, s'il était repris par le Sénat, nous ramènerait de trois ans en arrière et équivaudrait au rejet pur et simple de la proposition de Gouvernement. Pour ne citer qu'un exemple, tous les membres de la Commune qui

ont été jugés par contumace ont été sans exception condamnés pour crimes de droit commun. Nous ne pouvons donc pas admettre un seul instant que les craintes auxquelles nous faisons allusion plus haut soient justifiées. Le Sénat, dans son patriotisme, votera la proposition d'amnistie telle qu'elle lui est transmise par la Chambre des députés et il n'y ajoutera pas un article additionnel qui serait un non-sens. Donner et retenir ne vaut.

L'injonction est formelle, et l'opportunisme rompt les ponts pour droit toute velléité de retraite au centre gauche. Le Rappel, faisant allusion au bruit d'après lequel M. Jules Simon, élu comme président du 9^e bureau, serait sollicité de prendre la direction de la campagne contre l'amnistie, affectée de ne pas croire qu'il veuille ainsi « porter le dernier coup à sa popularité, déjà si compromise. » Comme on le voit, tous les moyens d'intimidation paraissent bons pour paralyser les résistances. Il convient déjà de signaler dans cette partie du centre gauche, dont le Télégraphe est l'organe, une tendance très accentuée à se mettre du côté du manche.

Après avoir fait remarquer de la façon la plus insinuante, que le discours de M. Gambetta a été fait en grande partie à l'intention de MM. les sénateurs, le journal de MM. Ferry (d'Essonne) Claude (des Vosges) et autres grondins, nous fait prévoir le plus agréablement du monde ce qui va se passer au Sénat « où les évolutions, à l'inverse de la Chambre, ne sont pas spontanées, et précèdent d'un mouvement psychologique difficilement. » Puis il ajoute: « Aussi, il faut quelques jours pour que le mouvement tournant se dessine. On estime qu'il se fera dans une assez grande proportion. »

Le mouvement tournant qui aura fait son évolution vendredi, est aidé par le Journal des Débats, qui prend le contre-pied du thème « de l'amnistie intempestive. » Qu'on juge plutôt par ces lignes: « C'est au Sénat à conclure. Croit-il qu'après les pas de géant qu'elle vient de faire vers la solution fatale, l'amnistie puisse servir de mot de ralliement au parti conservateur? Pense-t-il que la résistance puisse être avantageusement organisée sur un terrain aussi défoncé? Oserait-il prédire la victoire? Ne craindrait-il pas, en cas d'échec, un amoindrissement encore plus considérable, et peut-être la disparition, provisoire sans doute, mais totale, du parti modéré? Pour nous, nous aurions toutes ces craintes, et dès lors, c'est un devoir de les exprimer. Une résistance déplacée ne répare pas en un jour de trop longues condamnations. Aussi désirons-nous que le Sénat vote l'amnistie, et nous attendons une meilleure occasion pour lui dire: Caveant consules! »

Si le centre gauche fait défection, les bonapartistes votant pour ou s'abstenant, la droite seule votant contre, comme l'indiquent notre correspondance, l'amnistie aurait la majorité, si restreinte qu'elle fût. On ne peut guère sur ce point que se livrer à des calculs de probabilités. Mais il serait imprudent de ne pas tenir compte des influences et des craintes de conflit qui peuvent faire pencher la balance du côté du gouvernement.

C'est aujourd'hui que vient devant le Sénat la discussion des conclusions du rapport sur les pétitions contre les décrets du 29 mars. On annonce qu'à

cette occasion M. le duc d'Audiffret-Pasquier prendra la parole; on dit aussi que M. le duc de Broglie interviendra dans le débat. L'avocat du gouvernement sera sans doute M. le procureur général Dauphin. Il est, en effet, à remarquer que, dans ses lois contre la liberté religieuse, le ministre n'est guère défendu au Sénat que par ses fonctionnaires; on a cité MM. Berthault et Ronjat.

UNE INIQUITÉ

Un journal ayant dénoncé M. le général de Geslin comme s'étant abstenu d'assister à l'enterrement civil de M. Tarnier, sénateur, on s'est étonné de faire un exemple de M. le général de Geslin, commandant de la brigade de Lons-le-Saulnier, a été mis en disponibilité.

Il est difficile de faire preuve d'une plus grande iniquité. Le côté le plus répugnant de cet abus de pouvoir, c'est qu'il est commis au nom de la liberté de conscience. Les rouges vont crier bravo; mais si forts, si bruyants que soient les applaudissements de la bande des athées, ils n'étoufferont pas les réprobations énergiques, indignées, non-seulement de la population honnête du département, mais de tous les gens de cœur. Dans l'armée comme ailleurs, le caractère honorable, les loyaux services, le patriotisme du général de Geslin étaient appréciés et l'estime de tous lui était acquise. Aussi cette mesure est-elle considérée comme un comble d'injustice.

On se souvient que le général de Geslin avait fort approuvé l'agent de l'autorité qui, dans une bagarre de barrière, attaqué par des drôles de la pire espèce, s'était souvenu qu'il était soldat. Or, on dit que la mise en disponibilité du général, esclave du devoir et de la discipline, est le châtiment de sa conduite dans la circonstance que nous venons de rappeler. A la demande des sous-officiers, on a vengé l'insulte de l'armée, l'outrage de la loi. Voilà qui est d'un bon exemple pour la dignité de l'uniforme!

LA FACULTÉ DE MONTPELLIER

On télégraphie de Montpellier que des affiches manuscrites portant les inscriptions suivantes ont été placardées sur les murs de l'hôpital et de la Faculté: Conditions imposées par les étudiants pour la réouverture de la Faculté. Démission du doyen! Démission du conseil de permanence! Démission de MM. Planchon et Sabatier! Nomination de M. Amat et nomination de M. Dupré comme doyen. Ces affiches, qui avaient été placardées pendant la nuit, ont été aussitôt enlevées.

LETTRE DE PARIS

(de notre correspondant particulier) Paris, 23 juin 1880. Après le Sénat, dont on s'occupe toujours au sujet de l'amnistie et dont je vous parlerai tout à l'heure, la grande question agitée aujourd'hui dans la presse est celle de savoir s'il n'y a pas nécessité pour M. Jules Grévy de mettre M. Gambetta en demeure de prendre la place de M. de Freycinet. Tous les vrais parlementaires qui siègent au centre gauche ou à droite, estiment qu'après avoir si ouvertement déchiré les voiles en prenant parti, comme il l'a fait lundi en faveur de l'amnistie plénière, il n'y a plus moyen pour lui de se tenir dans la coulisse et qu'il faut, sous peine de fausser tous les ressorts du régime représentatif, qu'il

accepté officiellement la responsabilité du pouvoir qu'il n'a pas cessé d'exercer, en réalité, depuis la retraite du maréchal de Mac-Mahon.

La gauche républicaine et l'Union républicaine sont du même avis, et il faut tout le respect qu'elles professent à l'égard du grand chef de l'opportuniste pour qu'elles n'aient pas déjà fait une démarche auprès de lui, à l'effet de l'inviter à devenir de fait le premier ministre de la République. Du reste, M. Gambetta, en prévision d'une manifestation dans ce sens, fait dire dans les groupes, par ses intimes, que toute sollicitation serait inutile, car son parti est bien arrêté de rester en dehors du gouvernement au moins jusqu'aux élections de 1881.

Cette réserve ne fait pas l'affaire des radicaux qui, ayant la conscience de leur force et sachant par expérience comment il faut désormais s'y prendre pour faire prévaloir leurs volontés, commencent et vont continuer contre le président de la Chambre une véritable scie, afin de le contraindre à prendre la succession du ministère Freycinet. Comme ils sentent que M. Gambetta, avec son influence actuelle sur le parti républicain, pourrait leur barrer le chemin, leur intention est de l'user d'ici à quinze mois, de façon à le rendre complètement impuissant pour le renouvellement de la Chambre.

Or, le seul moyen infaillible à cet effet, c'est de faire de lui l'éditeur responsable et officiel de la politique gouvernementale. Ils n'auront donc garde de s'y épargner et c'est à force de répéter que tout va mal et que tout ira mal tant que le président de la Chambre n'aura pas pris les rênes du pouvoir, qu'ils obtiennent à leurs fins. Ils ont obtenu l'amnistie à force d'en fatiguer le Parlement et l'opinion publique; ils auront de même raison pour l'obstination et la fatigue de la résistance de M. Gambetta.

C'est M. Clémenceau qui a commencé la campagne et l'on peut compter sur lui pour la faire aboutir. Sous ce rapport, son article de ce matin dans la Justice, mérite de fixer l'attention. Après avoir constaté que l'intervention du Président de la Chambre dans le débat d'avant-hier n'a rien de commun avec le fait d'un Dupin quittant le fauteuil pour discuter quelque question de droit avec ses collègues, il s'adresse à la conscience de M. Gambetta aussi bien qu'à celle des honnêtes gens de tous les partis, en demandant s'il est digne d'un homme public de laisser à des amis humilés et fidèles la responsabilité des fautes pour n'accepter que la gloire des succès dus à l'heureuse solution des questions mûres au point d'être pourries.

Le trait portera, on en est convaincu et s'il venait, par hasard, se heurter à l'indifférence ou au dédain de l'hôte du Palais-Bourbon, le Mot d'Ordre l'avertirait que l'on recherchera les mobiles, tout personnels, tout de ruse génoise et de diplomatie gasconne, qui lui font, comme pour l'amnistie, traîner en longueur les choses, et retarder cette prise de possession du pouvoir à laquelle il ne saurait vraisemblablement échapper, jusqu'au jour où le fameux moment psychologique lui paraîtra venu.

Vous le voyez, M. Gambetta aura d'autant plus de peine à échapper au dénouement fatal, que ses ennemis

voient essayer de trouver tous les défauts de sa cuirasse. Or, à ce jeu, Achille lui-même a fini par succomber.

M. Quentin, M. Braleret et les autres amis du député de Belleville, qui exercent de l'influence dans ce faubourg de Paris, l'engagent vivement à profiter le plus tôt possible du regain de popularité qui résulte pour lui de son discours et de son intervention concernant l'amnistie, pour organiser une réunion privée dans le 20^e arrondissement. Ils comptent qu'il en résultera un nouveau pacte entre le mandataire et ses électeurs, capable de donner barre l'année prochaine à M. Gambetta sur ses concurrents quels qu'ils soient. C'est beaucoup dire, attendu que, d'ici à quinze mois, il peut se passer bien des événements imprévus. Aussi s'attend-on généralement à la Chambre à voir les projets destinés à remplacer le scrutin d'arrondissement par le scrutin de liste redevenir l'objet principal des préoccupations des meneurs de la majorité; et l'on tient pour certain que, d'une façon ou de l'autre, ils aboutiront dans le cours de la session d'automne. Ne faut-il pas que la Chambre ait pris ses dispositions in-extremis avant la session de 1881, où elle n'aura que juste le temps nécessaire pour voter son dernier budget? Et puis, grâce au scrutin de liste, M. Gambetta, qui espère bien être nommé dans une dizaine de circonscriptions au moins, se trouve le successeur désigné à l'avance de M. Jules Grévy, soit que le Président de la République atteigne paisiblement le terme de son mandat, soit qu'il doive, par une raison quelconque, céder plus tôt sa place à un autre.

Il est facile de reconnaître, en parcourant les feuilles républicaines qui relèvent plus particulièrement le sentiment du centre gauche sénatorial, le Temps, les Débats et le Parlement, combien sont embarrassés les amis de MM. Dufaure, Hébrard et Léon Say pour s'abstenir ou pour voter décemment avec les gauches dans l'affaire de l'amnistie. On sent, en lisant ces journaux, que leur unique souci est de rendre acceptable la transition de leurs amis dont la décision sur ce point n'est plus à prendre.

Seulement on s'étonne de voir l'organe du président du Sénat, j'ai nommé les Débats, user, pour avoir raison des récalcitrants, de l'argument extrême mis en avant par M. Gambetta: que c'est pour le Sénat une question de vie ou de mort que de voter ou de ne pas voter l'amnistie. « Qu'arriverait-il donc, écrit ce matin, M. Francis Charmes, si le Sénat cassait le vote de la Chambre? L'harmonie serait à jamais détruite entre les deux assemblées; le conflit deviendrait inévitable; la lutte s'ouvrirait immédiatement; le budget servirait de champ de bataille, et l'on serait bientôt amené à user des ressources suprêmes de la Constitution. »

Pour s'exprimer de la sorte et mettre ainsi, comme on dit vulgairement, les pieds dans le plat, il faut vraiment que le gouvernement et les partisans de l'amnistie ne soient pas aussi certains qu'ils affectent de le paraître, au sujet du verdict de la première chambre. Les radicaux vont proposer, au sujet de la célébration du 14 juillet, de renoueler à son occasion ce qui passa le 14 juillet 1790, c'est-à-dire que chaque commune de France envoie à Paris des délégués, ce qui reconstituerait, à

échappé belle cette nuit, et que votre groom m'a rendu un grand service. — Père, j'apostille la pétition de mon cousin, dit Alice. Je te demande d'augmenter les appointements de Georget. Je suis sûre qu'il le mérite... Il a l'air si doux si intelligent... — Et il est très poli, ajouta la bonne gouvernante que Georget ne manquait jamais de saluer quand elle traversait la cour. — Tout cela n'empêche pas qu'il fait assez mal son service, répliqua M. Dorgères. Demandes plutôt à Vignory. — Mais monsieur, je n'ai pas à me plaindre de lui, dit avec empressement le jeune caissier, qui n'avait garde d'accuser le protégé de Mlle Dorgères. — Du reste, reprit le banquier, si ce gamin me jouait quelque mauvais tour, je n'aurais que ce que je mérite, car je l'ai pris chez moi un peu à la légère, sur une recommandation qui n'avait pas beaucoup de poids. — Est-il indiscret de vous demander quelle est la personne qui s'intéresse à mon sauveur? interrogea Maxime. — Une personne que tu connais au moins de vue, si tant est que tu n'aies pas chez elle, car elle reçoit à peu près tout Paris, et de préférence les gens comme toi. La comtesse Yalta. — Celle qui a ce bel hôtel dans l'avenue de Friedland. On ne parle que d'elle à mon cercle. Elle y a beaucoup d'amis, et il ne tiendrait qu'à moi d'être invité aux grandes fêtes qu'elle va donner cet hiver. — J'ai entendu raconter, sur l'existence qu'elle mène, des histoires prodigieuses,

90 ans de distance, la fête de la Fédération qui fut célébrée, comme vous le savez au Champ de Mars avec le caractère solennel et grandiose reproduit par les gravures et les tableaux de l'époque.

La Bourse est restée stationnaire, aujourd'hui, mais il y a eu peu d'affaires. On s'est beaucoup entretenu, durant le marché, de la situation particulière de M. Varroy et de l'amiral Jauréguiberry. On a déjà parlé de l'intention qu'auraient ces deux ministres de se séparer de leurs collègues lors du vote de l'amnistie au Sénat. D'après une nouvelle version, le ministre de la marine aurait déclaré qu'il n'avait consenti à retirer sa démission qu'à la condition de rester libre de son vote au Sénat. Quant à M. Varroy, on assure qu'il veut s'abstenir. On s'étonne de cette attitude, car MM. Varroy et Jauréguiberry ont assisté à toutes les délibérations du Conseil relatives à l'amnistie, ainsi qu'à la discussion devant la Chambre, sans faire entendre, même à demi voix, la moindre protestation.

Ces situations louches ne peuvent, en tout cas, se perpétuer. On annonce, ce soir, que la droite sénatoriale s'est réunie et qu'elle a pris une position très nette. Des observations qui ont été échangées, il résulte que l'idée de l'abstention, qui avait d'abord beaucoup de partisans, est à peu près abandonnée aujourd'hui. A l'unanimité, la réunion a décidé, d'après le Monde, qu'elle voterait contre le projet d'amnistie, quelle que fût d'ailleurs la décision du centre gauche sénatorial. Celui-ci, suivant du reste une évolution contraire à celle de la droite, aurait renoncé presque tout entier à s'opposer à l'amnistie; certains de ses membres auraient même déjà promis de voter avec le gouvernement; les autres s'abstiendraient, toujours d'après le Monde. On affirme enfin à la dernière heure, que les sénateurs bonapartistes s'abstiendraient ou voteraient l'amnistie. En tout cas, ils ne feront pas cause commune avec la droite.

Ce ne sera pas seulement au sein des Chambres qu'il faudra prendre un parti décisif. On parle de nombreuses démissions dans la magistrature debout. M. Clappier, par exemple, se serait déjà démis de ses fonctions de procureur général à la Cour de Grenoble. C'est l'Univers qui l'annonce et il doit être bien renseigné. La commission sénatoriale des tarifs a entendu les délégués de Lille qui ont demandé que les droits sur le colza ne soient pas relevés. La commission a maintenu son vote primitif tout en faisant quelques réserves. Elle a relevé ensuite dans une certaine proposition des droits sur le riz et brisures sur le riz. La commission entendra demain les délégués de l'industrie métallurgique.

M. Cunéo d'Ornano a échoué aujourd'hui dans sa plainte contre le Siècle, le gérant de ce journal a été renvoyé des fins de la plainte, et M. d'Ornano condamné aux dépens.

INFORMATIONS

dit M. Camaret d'un air malin. On prétend qu'elle s'habille en homme pour courir les rues la nuit, qu'elle joue à perdre des sommes folles et qu'elle fait des armes. Vous riez? Ce n'est pas la première fois qu'on voit une femme tirer l'épée. Je me rappelle qu'à Monte-Video... — Est-ce vrai, monsieur Maxime, demanda une vieille dame dont le mari avait gagné cent mille livres de rente dans la droguerie, est-ce vrai qu'elle prend des bains dans une baignoire d'or, ornée de pierres? — Je crois qu'on exagère, répondit en riant Maxime. Un de mes amis, qui a visité son hôtel, m'a assuré qu'il n'y avait pas de pierres à la baignoire. Mais, ce qu'il y a de certain, c'est que cette comtesse est colossalement riche. — Elle a un gros argent chez moi, dit le banquier. C'est en sa qualité de cliente de ma maison qu'elle m'a prié de prendre à mon service ce Georget. Je me suis permis de lui faire observer qu'elle pourrait bien le prendre au sien. Quand on a des équipages et des chevaux, on a toujours besoin d'un groom. Elle m'a répondu qu'elle n'habitait Paris que momentanément, et que cet enfant ne pourrait pas la suivre à l'étranger, parce qu'il soutient sa grand-mère qui est fort âgée. La raison m'a paru médiocre, mais j'ai fini par céder.

A suivre.

FEUILLETON DU 25 JUIN

LA MAIN COUPÉE

PAR F. DU BOISGOBEY. CHAPITRE III

Vignory ne fut pas fâché non plus de l'arrivée de son ami qui lui avait promis de l'appuyer auprès de Mlle Dorgères. Maxime pouvait lui être d'un grand secours, et il se réjouissait d'avoir un premier succès à lui raconter. Alice aimait assez son cousin. Il l'effleurait bien quelquefois par ses propos risqués, mais elle lui pardonnait ses légèretés de parole et de conduite, parce qu'elle savait qu'il avait du cœur. Elle lui fit bon visage, et M. Dorgères lui-même ne prit pas l'air renfrogné avec lequel il recevait ordinairement son mauvais sujet de neveu. Maxime entra dans le cercle avec sa déshabitude habituelle. Il distribua des saluts et des poignées de main à la ronde, il eut des mots aimables pour les femmes et un sourire affectueux pour Alice. — Te voilà, garnement, lui dit le banquier. Par quel hasard arrives-tu de si bonne heure? — Mon cher oncle, j'avais des remords de n'être pas venu mercredi dernier, et il me tardait de m'excuser. — Vraiment? Je te connais, bon apôtre.

Avoue donc plutôt que tu n'avais rien de mieux à faire aujourd'hui. — Je vous demande pardon. J'avais justement une première aux Variétés. — Et tu nous la sacrifies. C'est admirable, et je ne m'étonnerai plus de rien. On m'apprendrait que tu te ranges et que tu vas te mettre à travailler, je finirais peut-être par le croire. — Mais je mène la vie la plus régulière du monde et la plus occupée. Je me lève et je me couche tous les jours à la même heure. — Oui, tu te couches au petit jour et tu te lèves à midi. — Et je n'ai pas une minute à moi. — Parbleu! le cercle, les courses, le théâtre... sans compter le reste. Tu n'oserais pas raconter une de tes journées. — Ma foi! si je vous racontais ce que j'ai fait hier, vous proclameriez que j'ai mérité un prix de vertu. — Racontez, jeune homme, dit gravement M. Camaret, qui flairait une histoire pleine de sous entendus, racontez. Ça doit être édifiant. — Tout ce qu'il y a de plus édifiant... et de plus instructif, répondit Maxime en rassurant d'un geste M. Dorgères qui venait de lui rappeler d'un coup d'œil qu'Allice était-là. J'ai passé toute l'après-midi au coin de mon feu, à lire un livre sérieux, je suis allé dîner tout seul et j'ai écrit ma soirée à me promener. — Sur les boulevards, sans doute. — Non, un peu partout. J'éprouvais le besoin de marcher pour ma santé, et je m'

suis lancé dans les arrondissements les plus excentriques. Vous conviendrez que cet exercice vaut mieux qu'une partie de baccarat. — D'accord, mais, pour une fois, qu'il l'arrive de préférer la promenade à la dame de pique... — C'est vrai, je n'ai pas grand mérite, et je déclare franchement que je ne recommanderais pas. Savez-vous ce qui m'est arrivé? J'ai failli être assassiné. — Bon! voilà maintenant que tu ramasses des querelles dans la rue. Si c'est là cette sagesse dont tu te vantais! — Vous n'y êtes pas. J'ai été suivi par des rôdeurs de barrière qui voulaient me voler; et, si la Providence n'avait pas envoyé sur mon chemin un petit garçon que vous connaissez bien, j'aurais passé un mauvais quart d'heure. — Quel petit garçon? — Celui qui fait les commissions de vos employés. Le gamin que vous avez habillé avec une veste à trois rangées de boutons. — Georget? — Lui-même. Sans ce groom intelligent, vous auriez peut-être à me pleurer, mon cher oncle. — Ah ça! tu te moques de nous. Quel secours a pu te donner un enfant de treize ans? — Il m'a averti que les chenapans qui me suivaient allaient m'attaquer quand je serais arrivé à un certain endroit, il m'a indiqué le moyen de les dépister, et enfin il a arrêté un fiacre où il m'a fait monter. Georget m'a tout bonnement sauvé la vie.

Je demande que vous lui donniez de l'avancement. — Mais ton histoire n'a pas le sens commun. Quelle heure était-il? — Un peu plus de minuit. — Et ce polisson de Georget courait les rues à minuit passé. J'ai bien envie de le chasser. — Si vous le chassez, je le prendrai à mon service. D'abord, il ne courait pas les rues, le rentrait chez sa grand-mère qui demeure tout au fond des Batignolles. — Rue Cardinet. Qu'est-ce que tu faisais dans ce quartier-là? — Je viens de vous dire que j'avais entrepris une excursion hygiénique. J'allais droit devant moi, et je me suis trouvé, sans savoir comment j'y étais venu, dans une rue que je ne connaissais pas... la rue Joffroy. — Je la connais, moi. Un de mes amis y a fait bâtir dernièrement trois hôtels qu'il a loués ou vendus, je ne sais plus trop. Excellent placement de fonds. Si tu employais les tiens de la même façon, je commencerais à croire que tu te ranges. — Mais tu ne réussiras pas à me persuader qu'on arrête les gens à deux pas du boulevard Malesherbes. La rue Joffroy est très fréquentée et très bien habitée. — Je le crois, répliqua vivement Maxime qui venait de saisir au vol une indication dont il espérait bien tirer parti. Je suis même très disposé, pour suivre votre conseil, à m'aboucher avec votre ami, à seule fin d'acheter un de ses hôtels, s'il lui en reste. Il n'en restera pas moins vrai que je l'ai